

Ministère fédéral
de la protection du climat, de l'environnement
de l'énergie, de la mobilité, des innovations
et des technologies

N° BMK - IV/W2 (transports nautiques – technique et navigation)

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DE LA NAVIGATION INTERIEURE
N° 35/02 de 2020**

.....
selon l'article 24 de la Loi sur la navigation, BGBl. I Nr. 62/1997
version BGBl. I Nr. 82/2018

Service d'information: menace de la santé, interruption partielle de la navigation

Il existe un nouvel Avis aux navigateurs de la navigation intérieure du BMK pour l'ensemble du secteur de Danube en Autriche en original en allemand lequel a été formulé par le BMK le 22 mars 2020 à 10 h 27:

Avis relatif aux voies navigables et à la navigation N° 35/02 de 2020

Communication BMK

La présente communication est en vigueur du 16 mars 2020 au 13 avril 2020 pour les bateaux à passagers dans toute direction.

Des informations additionnelles sont accessibles à l'adresse:

<https://www.ris.bka.gv.at/GeltendeFassung.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=20011078>

Sur le **Danube, entre les km 2223,1 et 1872,7** est en vigueur la restriction suivante:

- du 16 mars 2020 à 00 h 00 au 13 avril 2020 à 23 h 59, pour les bateaux à passagers dans toute direction continuellement et sur l'ensemble de la longueur du secteur est en vigueur une **interruption partielle de la navigation**.

Texte additionnel dans la langue de l'original : pour contenir COVID-19 (coronavirus) en Autriche du 16 mars au 13 avril 2020 est en vigueur une interdiction stricte des promenades. De ce fait, pendant la même période, toute circulation avec des passagers à bord est interdite.

To contain the spread of COVID-19 (Coronavirus), in Austria the stay in public places is strongly restricted from March 16 to April 13. Therefore any trips with passengers on board are prohibited.

Pour la Ministre fédérale
DI Vera Hofbauer

En charge du dossier:
DI Vera Hofbauer
vera.hofbauer@bmk.gv.at
téléphone +43(1) 71162-655900